

Lignes directrices pour obtenir une certification Oqualim sur la base d'une certification et vice-versa



Objet

OQUALIM et GMP+ International sont à l'origine de ce document.

Il donne les lignes directrices à une entreprise ayant mis en place un système de gestion de la sécurité des aliments pour animaux, certifié selon un schéma, pour répondre également aux exigences de l'autre schéma.

En outre, ce document donne à un organisme de certification des lignes directrices pour appliquer les règles de certification des deux schémas aux processus d'audit et de décision.

OQUALIM et GMP + International ont publié ce document, chacun dans le format habituel de leurs publications.

Sommaire

I. Introduction	3
I.1. Présentation à destination des entreprises	3
I.2. Présentation à destination des organismes de certification	3
I.3. Avertissement	3
II. Lignes directrices pour les entreprises	4
II.1. Général	4
II.2 Certification GMP+ comme base pour accéder à une certification Oqualim	4
II.2.1 Homogénéisation	4
II.2.2 Maîtrise des transferts inter-lots	4
II.2.3 Traitement thermique.....	5
II.2.4 Granulation et émiettage	5
II.2.5 Procédure d'alerte rapide	6
II.3 – Certification Oqualim comme base pour accéder à une certification GMP+.....	6
II.3.1 Limites spécifiques de sécurité sanitaire	6
II.3.2 Liste négative	7
II.3.3 Liste de produits FSP	7
II.3.4 Exigences achat	8
II.3.5 Plan de contrôle.....	8
II.3.6 Déclaration positive	9
II.3.7 Procédure EWS.....	9
III. Lignes directrices pour les organismes de certification	10
III.1 General	10
III.2 Durée d'audit.....	10
III. 3 Rapport d'audit.....	10
III.4 Certificats	10
Annexe	11

I. Introduction

I.1. Présentation à destination des entreprises

Ce document décrit les exigences spécifiques au schéma de certification de l'alimentation animale RCNA Oqualim auxquelles doivent répondre les entreprises en complément des exigences de certification du schéma GMP+ FSA (GMP+ B1 'Production, Trade and Services' pour les activités : Production d'Aliments Composés et Production de Prémélanges) dans le but d'obtenir un certificat RCNA ('Référentiel de Certification de la Nutrition Animale V2.0').

Il décrit également les exigences auxquelles une entreprise certifiée Oqualim doit répondre de façon complémentaire pour obtenir un certificat GMP+ B1 valable.

Parce que de nombreuses exigences sont communes aux deux schémas de certification GMP+ FSA et Oqualim, ce document guide les entreprises vers les exigences qui doivent être couvertes de façon spécifique pour répondre totalement à l'ensemble des exigences de sécurité sanitaire.

I.2. Présentation à destination des organismes de certification

Ce document peut également servir de fil conducteur aux organismes de certification et aux auditeurs pour la réalisation des audits combinés et pour le processus de décision de certification.

Une condition sine qua non est que l'auditeur et le processus de certification répondent aux exigences des deux systèmes.

Ce guide fournit des modalités pratiques sur ces thématiques.

I.3. Avertissement

Ce document ne remplace pas les documents existants dans chaque schéma, mais est un outil permettant d'identifier les exigences adaptées supplémentaires à un référentiel pour obtenir la certification selon l'autre référentiel et vice versa.

Il incombe à la société et à l'organisme de certification de s'assurer de la conformité avec toutes les exigences pertinentes de chaque référentiel. En aucun cas, ni Oqualim ni GMP + International ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation des informations fournies dans ce document.

II. Lignes directrices pour les entreprises

II.1. Général

Une entreprise souhaitant être certifiée selon les deux schémas de certification doit démontrer sa capacité à répondre aux exigences inhérentes à chaque schéma de certification: Oqualim et GMP+ FSA.

L'entreprise doit être en capacité à démontrer sa conformité au regard des demandes de chaque standard. En ce qui concerne les exigences, il existe des différences entre les deux schémas de certification.

Les chapitres II.2 et II.3 soulignent les différences significatives.

II.2 Certification GMP+ comme base pour accéder à une certification Oqualim

Ce chapitre décrit les exigences Oqualim auxquelles doit répondre une entreprise certifiée GMP+ en vue d'obtenir une certification Oqualim.

II.2.1 Homogénéisation

	<p>Le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Trade and Services</i> standard requiert dans le chapitre "6.7.1.3 Mixing" l'assurance par le participant que les matières premières, les additifs et les médicaments soient mélangés uniformément. GMP+ International travaille à préciser les exigences spécifiques à l'homogénéisation (incluant des tests par exemple), mais cela n'est pas inclus actuellement dans le référentiel.</p>
	<p>Oqualim dans le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale requiert une maîtrise de la capacité d'homogénéisation et a défini des valeurs minimum à atteindre ainsi que des fréquences de test.</p>
<p>Exigences additionnelles Oqualim: Les entreprises certifiées GMP+ qui prétendent à la certification OQUALIM doivent répondre aux spécifications de l'annexe 2 – Homogénéisation du RCNA.</p>	

II.2.2 Maîtrise des transferts inter-lots

	<p>Pour le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Trade and Services</i> standard, sur la base d'une analyse de risques, le participant doit mettre en œuvre des procédures pour maîtriser les contaminations croisées afin de répondre aux exigences sanitaires et qualité. La connaissance des transferts inter-lots est nécessaire en tant que Bonnes Pratiques de Fabrication, et pour établir les procédures adaptées de maîtrise de contamination croisée. Les méthodes acceptées de mesure des transferts inter-lots sont décrites dans le GMP+ BA2 <i>Control of residues</i>.</p>
	<p>Dans le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale, chaque site, en fonction des intrants utilisés, doit gérer certaines incompatibilités lors de successions de fabrications faisant intervenir des catégories d'animaux destinataires sensibles à certains intrants. Lors de l'ordonnancement des fabrications, les incompatibilités définies doivent être prises en compte aux étapes de dosage, de mélange et de conditionnement. L'efficacité du procédé de rinçage ou de nettoyage doit être validée.</p>

	Des règles techniques pour l'évaluation du niveau de transferts inter-lots entre aliments, proposées par TECALIMAN s'appliquent aux aliments composés, aux prémélanges d'additifs et aux aliments minéraux.
--	---

Exigences additionnelles Oqualim:

Les entreprises certifiées GMP+ qui prétendent à la certification OQUALIM doivent répondre aux spécifications de l'annexe 3 – Transferts Inter-lots.

II.2.3 Traitement thermique

	Pour le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Trade and Services</i> , si un participant produit des aliments pour volailles, dans lequel sont utilisées des matières premières critiques au regard du risque salmonelle, une étape de destruction des Salmonelles doit être appliquée. Les résultats doivent être validés en répondant aux exigences d'échantillonnage et d'analyses.
---	---

	Dans le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale, une qualification du process est nécessaire pour justifier de la maîtrise du risqué salmonelle. D'après l'Arrêté Ministériel du 23 avril 2007 concernant la fabrication d'aliments composés destinés aux troupeaux de plus de 250 volailles de reproduction de l'espèce Gallus gallus ou de l'espèce Meleagris gallopavo, il est attendu une réduction d'un facteur de 3 log de la population d'entérobactéries et une limite de 1000 ufc/g d'entérobactéries sur un échantillon homogène de 100g d'aliment fini.
---	---

Exigences additionnelles Oqualim:

GMP + B1 exige le respect de la législation applicable, les spécificités de la législation française ne sont toutefois pas intégrées dans les exigences GMP +. Cette spécificité étant intégrée dans le référentiel RCNA Oqualim, les entreprises certifiées GMP+ qui prétendent à la certification OQUALIM, devront être conformes aux exigences du paragraphe 5.7 du RCNA.

II.2.4 Granulation et émiettage

	Dans le référentiel GMP+ B1 Production, Trade and Services standard, chapitre 6.7.1.4 pour la granulation, les conditions doivent être adaptées à la stabilité des additifs et des substances médicamenteuses lors du process conformément aux prescriptions des fournisseurs.
---	--

	Dans le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale, au-delà des exigences de sécurité sanitaire, il y a des exigences qualité notamment de respect des spécifications clients. Pour la granulation, une exigence qualité est la réalisation de tests de durabilité. La performance des tests de durabilité est validée en audit. En cas d'émiettage, la conformité de la taille des particules de l'aliment par rapport aux spécifications définies est validée en audit.
---	---

Exigences additionnelles Oqualim:

La certification GMP + FSA se concentre sur des exigences de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux. Les exigences d'Oqualim pour la granulation et l'émiettage au-delà des exigences de sécurité sanitaire couvrent également des exigences qualité. Ce sont donc des exigences supplémentaires pour les entreprises certifiées GMP + qui souhaitent être certifiées Oqualim. Ces exigences complémentaires pour les étapes de granulation et d'émiettage se trouvent au paragraphe 5.8 et 5.10 du référentiel RCNA.

II.2.5 Procédure d'alerte rapide

	<p>Le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Trade and Services</i> demande également de reporter à la fois aux autorités nationales et à GMP+ International. GMP+ spécifie quand et comment cela doit être reporté. Une procédure interne est en place pour traiter les signalements et utiliser l'information pour adresser une information anonymée aux autres participants GMP+ par précaution. Les exigences liées à la procédure EWS sont incluses dans le GMP+ BA5 <i>Minimum requirements EWS</i>.</p>
	<p>Le référentiel de Certification de Nutrition Animale demande une copie du signalement aux autorités publiques selon les recommandations du CSNA «Signalement des non-conformités : mode d'emploi ». Le référentiel de Certification de Nutrition Animale est également lié avec les plans d'auto-contrôles mutualisés dans lesquels des non conformités génèrent une alerte pour les participants.</p>
<p>Exigences additionnelles GMP+ : Les entreprises certifiées par les deux schémas de certification, doivent répondre à chacune des procédures d' EWS, système d'alerte précoce. Cela signifie qu'à la fois les recommandations du CSNA et le GMP+ BA5 <i>Minimum requirements EWS</i> s'appliquent.</p>	

II.3 – Certification Oqualim comme base pour accéder à une certification GMP+

Ce chapitre décrit les exigences additionnelles auxquelles une entreprise certifiée Oqualim doit répondre pour obtenir une certification GMP+ B1.

II.3.1 Limites spécifiques de sécurité sanitaire

Les limites spécifiques de sécurité sanitaire sont utilisées dans l'étude HACCP et définissent si un produit est utilisable en alimentation animale.

	<p>Le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale requiert le respect des valeurs réglementaires en vigueur. Toutes les valeurs définies par la réglementation européenne s'appliquent.</p>
	<p>Le référentiel GMP+ B1 requiert également le respect de la réglementation en vigueur. Toutes les limites de sécurité sanitaire pour les aliments pour animaux sont incluses dans le GMP+ BA1 <i>Specific feed safety limits</i>. Des limites propres au GMP+ sont également incluses. Ces limites de sécurité sanitaire ne proviennent pas de la législation mais sont en accord avec le marché. Ces limites de sécurité sanitaire sont identifiées par la référence GMP+ dans la colonne source du document GMP+ BA1.</p>
<p>Exigences additionnelles GMP+: Une entreprise recherchant la certification GMP+ doit répondre aux Limites spécifiques de sécurité sanitaire du GMP+ BA1. Comme les entreprises certifiées Oqualim ont déjà démontré leur conformation à la réglementation européenne, la plupart des limites sont déjà mises en œuvre. Seules les limites spécifiques de sécurité sanitaire des aliments GMP+ sont à contrôler en plus.</p> <p>Les limites spécifiques GMP+ additionnelles sont les suivantes :</p> <p>1. Limites spécifiques GMP+ pour mélanges humides. Le GMP+ BA1 <i>Specific feed safety limits</i> contient des limites spécifiques à GMP+ pour Chlorure, Potassium, Sodium, Sulfate, Plastique and Polyethylene dans les mélanges humides. Les mélanges humides sont des aliments pour animaux à plus de 20% d'humidité, produits</p>	

industriellement, nécessitant une conservation pour protéger l'aliment de la croissance des moisissures et des bactéries et livrés directement en élevage.

Si le participant GMP+ ne produit pas de mélanges humides, ces limites spécifiques de sécurité sanitaire ne s'appliquent pas.

2. Limites spécifiques GMP+ pour Salmonelles et Mycotoxines

Le GMP+ BA1 *Specific feed safety limits* contient des limites spécifiques pour Salmonelles, Deoxynivalenol, Ochratoxine A, Zearalenone, Fumonisines B1 + B2, somme des T-2 et HT-2 toxines.

II.3.2 Liste négative

La liste négative réfère à une liste de produits dont l'usage n'est pas autorisé en alimentation animale.

	<p>Le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale requiert de se conformer à la réglementation en vigueur. La réglementation européenne sur les produits non autorisés en alimentation animale s'applique.</p>
	<p>Le référentiel GMP+ B1 standard requiert également le respect de la réglementation en vigueur. Tous les produits qui ne sont pas autorisés selon la réglementation européenne sont inclus dans le GMP+ BA3 <i>Negative list</i>. Des produits complémentaires sont inscrits sur la liste négative. Ils ne sont pas issus de la réglementation, mais sont en accord avec le marché.</p>
<p>Exigences additionnelles GMP+ : Une entreprise recherchant la certification GMP+ doit respecter le GMP+ BA3 <i>Negative list</i>. Comme les entreprises certifiées Oqualim sont en accord avec la liste interdite selon la réglementation européenne, la plupart des exigences sont déjà respectées. Seuls les produits interdits par GMP+ s'appliquent en plus. Les exigences additionnelles sont incluses dans les paragraphes 4.2 and 4.3 de la GMP+ BA3 <i>Negative list</i>.</p>	

II.2.3 Liste de produits FSP

La liste de produits FSP est utilisée dans la certification GMP+ FSA certification comme une 'liste positive de matières premières'. Seules les matières premières incluses dans cette liste peuvent être produites, vendues ou utilisées dans la chaîne d'alimentation animale GMP+.

	<p>Le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale requiert de se conformer à la réglementation. Cela signifie que toutes les matières premières doivent être autorisées selon la loi.</p>
	<p>Le référentiel GMP+ B1 Production, Trade and Services nécessite, en plus de la réglementation, l'inscription d'une évaluation générique des risques de toute matière première utilisée dans la liste des produits Feed Support Products (FSP). Cette évaluation générique des risques est, avant l'inscription dans la liste des produits FSP, évaluée par une équipe d'experts et approuvée une fois considérée comme sûre pour être utilisée dans les aliments pour animaux. La liste de produits FSP est dans les cas plus détaillée que la législation.</p>

Exigences additionnelles GMP+ :

Les entreprises certifiées Oqualim recherchant la certification GMP+ doivent répondre à l'exigence suivante: toute matière première achetée ou reçue, doit avoir fait l'objet d'une évaluation générique et être dans la liste de produits FSP. Quand le produit est manquant dans la liste de produits FSP, l'inscription peut être demandée via le site internet de GMP+ International.

Comme il y a de nombreuses matières premières déjà inscrites dans la liste produits FSP, la plupart des matières premières utilisées par des entreprises certifiées Oqualim sont probablement déjà incluses.

II.3.4 Exigences achat

Les deux schémas de certification incluent des exigences sur les achats pour assurer une sélection adaptée des fournisseurs de produits et de service.

	<p>Le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale demande de prendre en compte les dangers physiques, chimiques et biologiques pour formaliser les exigences de sécurité sanitaire et qualitatives auprès des fournisseurs.</p> <p>Les exigences relatives à la sélection, au suivi et à l'évaluation des fournisseurs, chapitre 4.7, sont décrites à l'Annexe 1. Elles peuvent être couvertes par la certification des fournisseurs pour certains produits et services. Un calendrier est mis en place pour augmenter le pourcentage de fournisseurs certifiés au cours des années par l'entreprise certifiée Oqualim. Cette annexe est en cours de construction et ne s'appliquera pleinement qu'une fois finalisée. Pour l'instant, Oqualim accepte les options d'achat dans le cadre du système de certification GMP+.</p>
	<p>Le schéma de certification GMP+ a une forte approche de chaîne et nécessite une certification GMP+ (ou équivalent) des fournisseurs de produits ou de biens dont le champ est inclus dans le schéma de certification GMP+. Dans certains cas des protocoles gatekeeper sont autorisés. Ces exigences sont décrites dans le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Trade and Services</i> en lien avec le GMP+ BA10 <i>Minimum requirements purchase</i>.</p>

Exigences additionnelles GMP+ :

Les entreprises certifiées Oqualim recherchant la certification GMP+ doivent répondre aux exigences achats selon le GMP+ BA10 *Minimum requirements purchase* pour l'achat de:

- matières premières pour l'alimentation animale,
- additifs pour l'alimentation animale,
- stockage,
- laboratoires.

Le GMP+ BA10 peut être utilisé pour l'achat d'aliments composés, de prémélanges et transports également. Les exigences d'achats d'Oqualim pour ces produits et services sont considérées comme équivalentes aux exigences d'achat de GMP+.

II.3.5 Plan de contrôle

Le plan de contrôle fait partie de l'HACCP et il est important de vérifier si les modalités de contrôles sont suffisantes et effectives pour assurer la sécurité sanitaire.

	<p>Le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale Oqualim requiert d'avoir un plan de contrôle basé sur l'HACCP et Oqualim propose un programme de plans d'autocontrôles mutualisés.</p>
---	---

	<p>Le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Trade and Services</i> requiert également d’avoir un plan de contrôle basé sur l’HACCP, et a défini un plan de contrôle minimum sur des substances indésirables spécifiques dans les aliments composés.</p>
<p>Exigences additionnelles GMP+ :</p> <p>Les entreprises certifiées Oqualim recherchant la certification GMP+ doivent répondre aux exigences de contrôle définies dans le GMP+ BA4 <i>Minimum requirements for sampling and analysis</i>.</p> <p>Une attention spéciale doit être portée au plan de contrôle sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salmonelles (Protocoles P1 & P2, chapitre 3 du GMP+ BA4) - Protéines Animales (Protocole P7, chapitre 4 du GMP+ BA4) <p>Chacun sont des protocoles spécifiques de contrôle des aliments composés avec des exigences minimum de contrôle. Les détails sont disponibles dans les protocoles correspondants.</p>	

II.3.6 Déclaration positive

	<p>Le référentiel de Certification de Nutrition Animale ne requiert pas d’étiquetage spécifique, en dehors de ce qui est requis par la réglementation. Tout aliment ou prémélange produit dans une usine certifiée OQUALIM doit répondre aux exigences Oqualim, sans exclusion possible. Les entreprises sont autorisées à utiliser le logo Oqualim pour montrer que l’aliment ou le prémélange produit dans une usine satisfaisant aux exigences de certification.</p>
	<p>Le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Trade and Services</i> standard requiert également le respect des exigences légales, mais exige une déclaration positive sur les produits et services GMP+. Cela doit confirmer au client que le produit (ou le service) est couvert par la certification GMP+.</p>
<p>Exigences additionnelles GMP+ :</p> <p>Les entreprises certifiées Oqualim recherchant la certification GMP+ doivent répondre avec l’exigence d’étiquetage telle que décrite dans le GMP+ BA6 <i>Minimum Requirements Labelling & Delivery</i>.</p>	

II.3.7 Procédure EWS

	<p>Le référentiel de Certification de Nutrition Animale demande une copie du signalement aux autorités publiques selon les recommandations du CSNA “Signalement des non-conformités : mode d’emploi ». Le référentiel de Certification de Nutrition Animale est également lié avec les plans d’auto-contrôles mutualisés dans lesquels des non conformités génèrent une alerte pour les participants.</p>
	<p>Le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Trade and Services</i> demande également de reporter à la fois aux autorités nationales et à GMP+ International. GMP+ spécifie quand et comment cela doit être reporté. Une procédure interne est en place pour traiter les signalements et utiliser l’information pour adresser une information anonymée aux autres participants GMP+ par précaution. Les exigences liées à la procédure EWS sont incluses dans le GMP+ BA5 <i>Minimum requirements EWS</i>.</p>
<p>Exigences additionnelles GMP+ :</p> <p>Les entreprises certifiées par les deux schémas de certification, doivent répondre à chacune des procédures d’ EWS, système d’alerte précoce. Cela signifie qu’à la fois les recommandations du CSNA et le GMP+ BA5 <i>Minimum requirements EWS</i> s’appliquent.</p>	

III. Lignes directrices pour les organismes de certification

III.1 General

Un organisme de certification souhaitant certifier une entreprise en accord avec les deux schémas de certification devra clairement répondre aux exigences décrites à la fois dans les schémas de certification Oqualim et GMP+ FSA.

Au regard des exigences de certification, il y a quelques différences entre les deux schémas. Ces différences sont:

- Revue des rapports d'audits,
- Critères d'évaluations et classification des non-conformités.

Avant de délivrer un certificat Oqualim et/ou GMP+, l'organisme de certification doit être capable de démontrer que les exigences de certification de chaque schéma sont respectées. Quand les exigences sont similaires, elles sont combinées.

La possibilité de réaliser un audit combiné Oqualim/GMP+ sera sécurisée dans la nouvelle version du GMP+ C6/GMP+ C12. L'objectif de finalisation est le second trimestre 2017.

III.2 Durée d'audit

La durée minimum d'audit sur site est de 4 heures en complément de la durée d'audit prévue pour la certification initiale (que cela soit Oqualim ou GMP+), ne comprenant pas le temps de préparation, rapportage, revue, etc. Cela s'applique de façon identique que ce soit pour l'audit des exigences complémentaires Oqualim et/ou GMP +.

III. 3 Rapport d'audit

Le rapport d'audit doit correspondre aux exigences applicables aux schémas Oqualim et GMP+ FSA. L'organisme de certification est autorisé à partager des informations au sujet de l'audit (rapport, planification, etc...) après autorisation écrite du participant à la certification (GMP+ et/ou Oqualim).

III.4 Certificats

Après une évaluation positive basée sur le premier référentiel audité et après évaluation positive des exigences complémentaires pour l'autre référentiel, l'organisme de certification reconnu par Oqualim et GMP+ émet un certificat Oqualim et un certificat GMP +. Il est possible de rationaliser les dates de fin de validité des certificats Oqualim et GMP + en une seule date de fin. La période de validité maximale ne peut jamais dépasser les exigences applicables aux certifications Oqualim et GMP + FC. L'organisme de certification émet également une attestation pour mentionner la double certification, modèle en annexe. Ce document est adressé aux deux schémas.

Annexe

- Annexe 1 : Modèle d'attestation

XXXX LOGO

ATTESTATION *Statement*

La société :

The company :

A été auditée par XXXX, organisme certificateur enregistré et autorisé par GMP+ International et OQUALIM,
Was audited by xxxx, certification body registered and authorized by GMP + International and OQUALIM,

Est certifiée selon les référentiels suivants :

Is certified according to the following standards:



- ✓ **Référentiel de certification OQUALIM (version 2 du 18/10/2016)** pour les activités de fabrication, mise sur le marché et distribution *d'aliments composés pour les animaux, de prémélanges...*

Certificat n° YYYY valide du 01/00/2017 au 00/00/2020



- ✓ **GMP+ B1** : production, commercialisation et services d'aliments composés pour les animaux

Certificat n° ZZZZ valide du 01/00/2017 au 00/00/2020

Ce document attestant la double certification est autorisé par les propriétaires des schémas de certification GMP+ international et OQUALIM en vertu de l'application par XXXX des dispositions prévues dans le document :

This document attesting the dual certification is authorized by the owners of international certification schemes GMP+ INTERNATIONAL and OQUALIM under the application by XXXX of the requirements stipulated in the document :

« **GMP+ D5.1 Certification guidance for additional GMP+ certification** »

La validité de cette attestation repose sur la validité des deux certificats mentionnés conjointement. L'annulation ou le retrait d'un ou des deux certificats rend caduque les informations présentées ci-dessus.

The validity of this certificate is based on the validity of the two certificates mentioned together. The cancellation or withdrawal of one or both certificates makes information presented above invalid.

Fait à _____, le --/--/----

Prénom/Firstname Nom/Name

XXXX

Tel :

www.

Cette attestation ne constitue pas un certificat. La véracité des informations figurant sur cette attestation peuvent être vérifiées auprès de XXXX